

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 juillet 2013

**Service instructeur**

**N° CP-2013-7-2-8**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**Service consulté**

**ENTREPRISE PHOTON & POLYMERS  
AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Résumé : Dans le cadre du pôle de compétitivité "Alsace Biovalley", le Conseil Général a alloué à l'entreprise Photon & Polymers une avance de 56 300 € en 2007. Le projet consiste à mettre au point une stratégie d'administration orale de l'insuline pour le traitement du diabète. Le développement de cette stratégie étant plus longue que prévue, décalant ainsi sa mise sur le marché, l'entreprise sollicite la transformation de l'avance en subvention. Il vous est proposé de prolonger le différé d'amortissement en le portant de 3 à 6 ans.

Le projet ORAIL, initié en 2006, consistait à mettre au point une stratégie d'administration orale de l'insuline pour le traitement du diabète. Ce projet a réuni le Centre européen d'étude du Diabète (CeeD), l'Institut Charles Sadron, la société CAPSUGEL et la start up Photon & Polymers. Le budget total s'élevait à 1 542 700 €, dont 166 700 € à la charge de Photon & Polymers.

Le Conseil Général a alloué une avance remboursable à Photon & Polymers d'un montant de 56 300 €, avec un différé de 3 ans et un remboursement sur 5 années. La première échéance du remboursement intervient en 2013.

Le concept de la double encapsulation pour l'administration par la voie orale d'insuline a démontré sa faisabilité et son efficacité chez le petit animal de laboratoire. Les objectifs assignés au projet ORAIL ont donc été atteints et validés. Cependant, une deuxième phase s'est avérée indispensable. Elle consiste en l'étude toxicologique du système nanoparticulaire de l'encapsulation. Il s'agit, en effet, de s'assurer, dès ce stade, que le concept ne développe aucun risque de toxicologie. Cette étude complémentaire conditionnera le changement d'échelle et la validation future du système chez un animal plus proche de l'homme, puis, le cas échéant, sur l'homme. Cette deuxième phase est financée par OSEO et doit aboutir courant de cette année.

Ce complément d'étude provoque naturellement un décalage sur l'échéancier de mise sur le marché de cette nouvelle stratégie de l'administration par voie orale de l'insuline.

Photon & Polymers (PnP), créée en 2002, est issue du CNRS et de l'UHA. Elle exerce essentiellement dans le domaine des matériaux photopolymères en proposant des technologies respectueuses de l'environnement. Installée à LUTTERBACH, elle emploie 4 personnes en CDI. Grâce au projet ORAIL, un poste d'ingénieur a été pérennisé au sein de l'entreprise.

PnP dispose d'un savoir faire quasi unique en Europe. Elle est à l'origine de nombreuses innovations technologiques couvrant un large domaine d'applications (nanotechnologies, routes, bâtiment, médical ou aéronautique). Elle est régulièrement citée, plusieurs fois récompensée, dont en 2003 « Espoir de l'Industrie Nationale » par le magazine Usine Nouvelle.

Le chiffre d'affaire moyen sur les trois dernières années est de l'ordre de 200 000 €. Le résultat comptable net positif s'est élevé à 22 296,21 € en 2010, 80 132,56 € en 2011 et un résultat déficitaire de 114 711,76 € en 2012. L'entreprise sollicite la transformation de l'avance en subvention.

La Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche ne souhaite pas transformer l'avance en subvention et propose d'accorder à l'entreprise une prolongation du différé d'amortissement en le portant de 3 ans à 6 ans. Un avenant à la convention de financement du 26 janvier 2008 est joint en annexe. L'entreprise a donné son accord pour ce report.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prolonger le différé d'amortissement de l'avance consentie à l'entreprise Photon & Polymers en 2007 en le portant de 3 ans à 6 ans,
- d'approuver le projet d'avenant joint en annexe du rapport,
- de m'autoriser à signer le projet d'avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**AVENANT N° 1 - CONVENTION DE FINANCEMENT**

- VU** la convention de partenariat relative aux aides aux entreprises pour des projets de recherche et développement dans le cadre des pôles de compétitivité
- VU** la délibération n° 02/132-07 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 7 décembre 2007,
- VU** la convention de financement en date du 26 janvier 2008,
- VU** la demande de l'entreprise en date du 25 janvier 2013,
- VU** la délibération n° de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du mai 2013,
- VU** le règlement financier du Département ;

**ENTRE**

**Le Conseil Général du Haut-Rhin**, dont le siège est 100 avenue d'Alsace à COLMAR, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER,

dénommé **le Département**,

**d'une part,**

**ET**

**PHOTON & POLYMERS**, dont le siège social est 66 rue du Général De Gaulle à LUTTERBACH, représentée par son Président, Dr K. ZAHOUILY,

dénommée **la société**,

**d'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

L'article 5 de la convention du 26 janvier 2008 est modifié comme suit :

Les paragraphes 5 et 6 de cet article sont remplacés par les paragraphes suivants :

« Photon & Polymers s'engage à rembourser l'avance, soit 56 300 €, sans attendre la demande du Département, dans les conditions suivantes :

- après un différé d'amortissement de 6 ans courant à compter du 9 décembre 2008, date de versement du solde, remboursement de l'avance en cinq années, soit cinq annuités de 11 260 € ».

**ARTICLE 2 - DISPOSITIONS DIVERSES**

Les autres dispositions de la convention du 26 janvier 2008 restent inchangées.

Colmar, le

Pour la société PHOTON & POLYMERS,  
Le Président,

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Général,